

MOSCAREX®

Solution insecticide contre les mouches. Moscarex attire et élimine les mouches par contact et par ingestion.

Utilisation

Insecticide destiné aux logements d'animaux domestiques. MOSCAREX® peut être appliqué en présence d'animaux, éviter cependant que les animaux aient accès aux surfaces traitées.

500 ml protège jusqu'à 200 m²

Méthodes d'application

Produit à pulvériser sur des cartons attachés aux surfaces. Dilution : 1 volume de produit pour 2 volumes d'eau.

Bâtiments d'élevage de 200 m² de surface au sol : 500 mL de produit dans 1 L d'eau à répartir sur 30 à 60 cartons pour une taille totale de max. 10% de la taille du bâtiment à traiter.

Appliquer pendant la saison des mouches (printemps et début de l'été).

Appliquer au maximum 3 fois par an (si nécessaire). L'intervalle entre deux applications doit être d'au moins 30 jours (attendre jusqu'à 30 jours après le traitement pour que le produit biocide contrôle efficacement les populations de mouches).

Précautions d'emploi

Appliquer uniquement sur des cartons non absorbants, hors de portée des animaux de rente. Une période de séchage de 5 à 15 minutes peut être nécessaire avant la fixation du carton. Ne pas laver les supports traités. Retirer tous les supports traités (morceaux de cartons) lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.

Conservation

Stockage prolongé : Stocker bien fermé dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Durée de stockage : 24 mois.

Classification : TP 18 - Soumis à la loi Egalim

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.



COMPOSITION

2,4 % m/m de Clothianidine (CAS 210880-92-5), 0,05 % m/m de Muscalure (CAS 27519-02-4).
AMM : FR-2023-0031. Détenteur de l'autorisation : Sumitomo Chemical Agro Europe SAS, Parc d' Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au mont d'Or, France.

CIBLE

Mouches

USAGES AUTORISÉS

Professionnel

LIEUX D'UTILISATION

Intérieur des bâtiments pour animaux excepté les poulaillers.

RÉFÉRENCE(S)

IN-CLO-94002 : 500 ml /carton
IN-CLO-94008 : 1 L 6 /carton